

FICHE N°02 : Mise en place d'un Plan de Désherbage Communal à Savigny l'Evescault

Auteur : Virginie Poulain **Contexte** : Commande de la Mairie de Savigny l'Evescault. **Année** : 2016

Résumé : A partir du 1^{er} janvier 2019, la Loi interdit l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Une réglementation que la Commune de Savigny souhaite mettre en place en amont en ayant pour objectif le « zéro pesticide ». Pour le mener à bien un Plan de Désherbage Communal des espaces publics (autrement nommé Plan de Gestion Différenciée) doit être réalisé. Le présent rapport définit comment mettre en place cette démarche en exposant les solutions alternatives qui existent à l'utilisation des produits phytosanitaires. *Nombre de pages : 50.*

Thématiques : « Zéro pesticide », Plan de Désherbage Communal, Espaces verts et espaces publics.

Compétences techniques : SIG (ArcGis 10.2.2 et Adobe Illustrator CC 2014), Tableur Excel (création d'une base de données), Analyse Spatiale (discrétisation).

EXTRAIT DE REALISATION

Carte de risque : l'utilisation des produits phytosanitaires

Le Plan de Désherbage définit, entre autres, le risque que représente l'utilisation des produits phytosanitaires : par exemple le risque de pollution des eaux libres (de surface ou souterraines). En rouge, sur la carte, les zones les plus vulnérables : utilisation intensive des produits chimiques pour désherber et fort potentiel de contamination d'un point d'eau.

